

Quartier Francisco Ferrer

Landry Poterie

Conseil de Quartier 7

Commission Urbanisme Aménagement

Qualité de vie et Protection du cadre de vie

Réunion du mardi 15 février 2011

à 18H30

Maison du Ronceray

Présents :

Monsieur	RECHAIN	Philippe	Habitant
Monsieur	DELOURMEL	Georges	Habitant
Monsieur	ANGER	Patrick	Habitant
Monsieur	TOURBIER	Jean-Claude	Habitant
Madame	GILLOT	Aurélie	Habitat 35
Monsieur	MASSON	Roger	Habitant
Monsieur	SAULNIER	Hubert	Habitant
Monsieur	GOVEN	Willy	Archipel Habitat
Monsieur	BALAS	Julien	Rayons d'action
Madame	CALVEZ	Claire Marie	Habitant
Monsieur	MOTTAIS	Maurice	Habitant
Monsieur	GOVEN	Willy	Archipel Habitat
Monsieur	GIRARD	André	Collectif Handicap 35
Madame	BAOT	Sandrine	Collectif Handicap 35
Madame	LE PILAOUES	Patricia	Collectif Handicap 35
Monsieur	DEROUIN	Claude-Henri	Habitant référent de la Commission.
Madame	MEDARD	Laëtitia	Conseillère Municipale Déléguée à la sécurité routière et aux modes doux de déplacements
Madame	LOGET	Pascale	Conseillère Municipale Déléguée aux espaces publics et au code de la rue
Madame	DEBROISE	Catherine	Elue chargée du quartier
Monsieur	VALLEE	Pierre	Rennes Métropole, Direction Etudes et Programmation, Service Etudes Urbaines, Pôle Etudes de Déplacements
Madame	LISSILLOUR	Marie-Paule	Directrice de Quartiers Sud-Est
Monsieur	ODOULAMI	Stanley	Technicien - Direction de Quartiers Sud-Est
Mademoiselle	ROUE	Natacha	Stagiaire – Direction de Quartiers Sud-Est

Excusés :

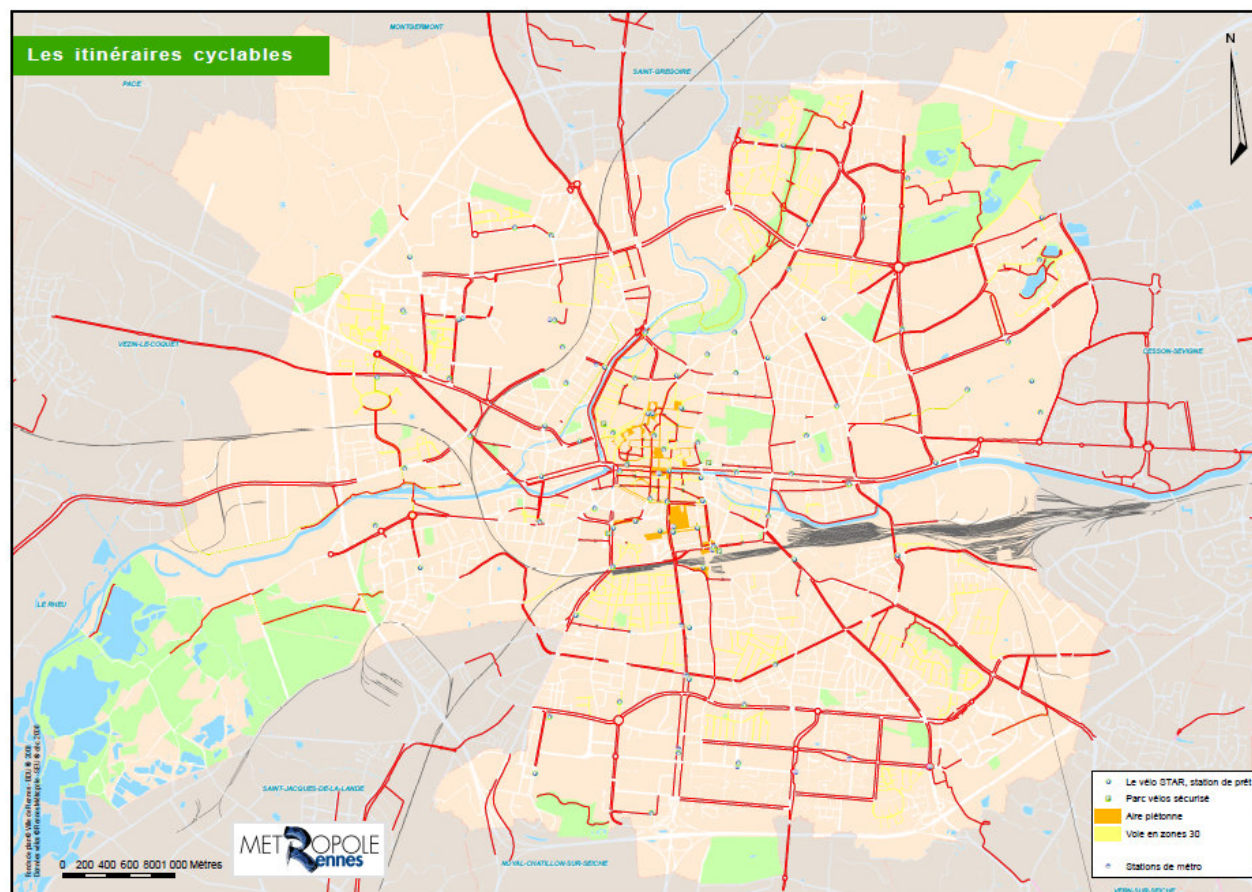
Monsieur	ULLIAC	Pierre	Aiguillon Construction
Monsieur	HONORE	Christian	Habitant

En introduction. Claude-Henri Derouin a remercié les élus pour leur participation et a rappelé l'ordre du jour à savoir : la politique cyclable de la Ville.

Mme Médard a rappelé quelques points de cette politique cyclable :

- la place du vélo est de plus en plus importante suite à l'augmentation du prix du pétrole ;
- la politique d'intégration des modes doux dans les futurs aménagements sur l'ensemble du territoire ;
- l'installation de parcs vélos sécurisés afin de lutter contre les vols et les dégradations ;
- la participation de sept écoles rennaises à un accompagnement d'apprentissage du vélo ;
- une étude sur le Plan de Déplacements Urbains est réalisée sur Rennes Métropole tous les 7 ans (dernier 2007).

I - Présentation PowerPoint



- La distance parcourue lors d'un déplacement ordinaire varie de 1 à 5km. L'espace public est entièrement aménagé pour l'usage de la voiture car celle-ci est toujours considérée comme le moyen idéal de déplacement.
- Il existe environ 200km de pistes cyclables sur le territoire de la Ville de Rennes. Une politique de réduction de la vitesse des véhicules à moteur et de la place de l'automobile dans la Ville se met en place progressivement. Il apparaît des stationnements sécurisés pour les bicyclettes en différents points de la Ville.
- La Municipalité a décidé de communiquer sur les bienfaits de l'usage de la bicyclette comme moyen de transport, sur le partage de la rue et sur le « Code de la Rue ».
- Le budget dédié aux aménagements pour le stationnement et à l'usage de la bicyclette a doublé depuis 2008. Pour 2011-2014, un cahier des charges d'évaluation de la politique « vélo » sur la Ville est en cours de rédaction.

1) Les différents types d'aménagements

CATEGORIE	TYPES D'AMENAGEMENTS (Situation fin 2009)	KM	KM
BANDES	Bandes cyclables	119	132
	Doubles sens	13	
SITES PROPRES	Pistes unidirectionnelles	20	40
	Pistes bidirectionnelles	3	
	Cheminements mixtes piétons/vélos - Voies Vertes	17	
MIXTES BUS-VELOS	Couloirs mixtes bus/vélos	16	18
	Axes lourds autorisés aux vélos	2	
TOTAUX		190	190

La dimension optimale d'une bande cyclable est de 1,50m. Celle-ci peut être ramenée au minima à 1,10m. La Municipalité de Rennes désire créer des stationnements sécurisés. Dans le cadre de la ZAC Euro Rennes (Gare SNCF, Colombier à Saint-Hélier), il est prévu la construction d'un parc fermé collectif de 800 places et d'un parc ouvert de 200 places.

2) Type de stationnements vélos

TYPE	NOMBRE DE PARCS (Situation fin 2009)	NOMBRE DE SUPPORTS
PARCS OUVERTS	509	3134
PARCS FERMES INDIVIDUELS	1	8
PARCS FERMES COLLECTIFS	5	128
TOTAUX	515	3270

TARIFS PARCS SECURISES		
Coût Abonnement	Parc intermodalité Train Parc Gare Nord	Parcs Centre Ville Kléber - Chézy/Dinan - Arsenal
Semaine	3 €	3 €
Mois	10 €	10 €
Trimestre	20 €	15 €
Année	40 €	30 €

3) Les vélos en libre service (vélo Star)

83 stations sur la Ville dont 4 sur le quartier (Pierre Martin, Cimetière de l'Est, Poterie, Ronceray).

▪ Usagers courants

- mode d'accès : carte Korrigo
- durée des abonnements : annuelle
- prix : 30 €, caution 150 €
- moyens pour s'abonner : internet, formulaire papier, bureau d'accueil.

▪ Usagers occasionnels

- mode d'accès : carte bancaire à certaines stations, téléphone portable + carte bancaire, ou internet + carte bancaire
- durée des abonnements : 1 jour et 7 jours
- prix : 1 € et 5 €, caution 150 €

4) Projet Vélos 2011

Parc fermé sécurisé à la Station Poterie.

II - Présentation des modes de déplacements sur Rennes Métropole

Depuis 1991 les modes de déplacement sont en progression sur l'agglomération.

LE MODE	1991	2000	2007
Marche à pied	28%	28%	28%
Voiture particulière	55%	59%	55%
Bus	10,5%	10%	13%
Deux-roues	4,5%	3%	4%
Autres	2,0%		
	100%	100%	100%

1979 et 1991 vélos et cyclos
1999 et 2007 vélos uniquement

Evolution du nombre de déplacements						
Année	Tous modes		Vélos			
	RM	Rennes	RM		Rennes	
2000	1265000	711000	40750	3,2%	26100	3,7%
2007	1457000	754000	59500	4,1%	39000	5,2%
Evolution 2000 / 2007	15%	6%	46%		50%	

III - Divers

- Projection d'une petite vidéo sur la **zone de rencontre** à Bienne, (SUISSE) réalisée en 2010 lors du déplacement d'élus et de techniciens de la Ville de Rennes.

Pour le bon fonctionnement de cette zone, 4 points prioritaires sont établis :

- la limitation de la vitesse des véhicules à 20km/h ;
 - la priorité aux piétons ;
 - l'interdiction de stationnement dans la zone ;
 - l'obligation pour les piétons de circuler vite afin de ne pas perturber la fluidité de la circulation.
- **Bilan** : Le nombre d'accidents a chuté de 30% et le nombre de traumatisés suite à ces accidents de 20%.
 - **Points soulevés** :
 - Les bandes cyclables ne sont pas sécurisantes pour les participants ; certains automobilistes s'y stationnent rendant la voie dangereuse pour les cyclistes.
 - La circulation de certains cyclistes sur les trottoirs.

**Pour la Commission,
L'habitant référent,
Claude-Henri Derouin.**